

# Dans les ateliers de la région, le futur se décline déjà au présent

**TECHNOLOGIE** Si le prochain SIAMS se déroulera en avril 2022, ses organisateurs ont proposé hier une journée en ligne «SIAMS+», afin de présenter les tendances du futur dans le domaine des microtechniques. Une présentation sous forme de cinq sessions animées par une trentaine d'entreprises autour de cinq thèmes.

PAR PHILIPPE OUDOT

**A** défaut de grives, on mange des merles. C'est sans doute ce que Pierre-Yves Kohler et son équipe ont dû se dire en organisant la journée d'hier. Ayant été contraint de renvoyer au printemps 2022 la prochaine édition du SIAMS en raison de la pandémie, son directeur a mis sur pied, avec une trentaine d'entreprises, SIAMS+, une journée virtuelle de présentation des tendances du futur dans le domaine des microtechniques. Un rendez-vous en ligne destiné à apporter des solutions concrètes aux participants – un public professionnel très ciblé. Au menu: cinq sessions consacrées à des thématiques très pointues:

- Digitalisation, l'exemple d'un atelier de décolletage connecté;
- Nouvelles contraintes d'usinage: types, matières, domaines;
- Automation et robotique;
- Pour l'instantanéité et l'efficacité de vos processus;
- Aide à l'innovation? Tout savoir sur les outils à disposition. Le JdJ en a suivi le premier et le dernier atelier.

## Pleins feux sur la digitalisation

Directeur du CIP-CTDT, Laurent Martinerie a présenté son atelier connecté, créé dans la foulée de l'exposition «L'atelier Défi aujourd'hui et demain» dévoilée en 2019. Destiné aux professionnels du décolletage, il s'adresse aussi aux écoles, afin d'intéresser de futurs professionnels. Il a en effet rappelé que le CIP-CTDT avait pour mission la formation, la promotion des métiers du décolletage, ainsi que la veille technologique. Mais c'est aussi un centre d'essai pour de nouveaux maté-

riaux, a-t-il précisé.

Depuis une dizaine d'années, a quant à lui expliqué Baptiste Rüegg, consultant en solutions industrielles chez Brüttsch-Rüegger, cette entreprise a développé des solutions digitales pour ses clients. Beaucoup récoltent en effet de nombreuses données sans vraiment les exploiter. L'outil développé permet de les agréger et faire communiquer les machines entre elles. A l'adresse des entreprises qui n'ont pas encore franchi le pas de la digitalisation, «c'est le moment de se lancer!», a-t-il souligné. Didier Gogniat, de chez Sylvac, a exposé les solutions digitales développées pour les instruments de mesure. Le flux continu d'informations entre les machines permet d'optimiser la production, par exemple en proposant à l'opérateur une modification, ou en apportant automatiquement une correction, si nécessaire.

## La digitalisation permet d'optimiser la gestion de l'atelier, avec un contrôle de la production quasi instantané.

Product manager chez Tornos, Michael Dünner a pour sa part présenté le logiciel d'exploitation Tisis, destiné à connecter les machines entre elles, et qui permet d'assurer la gestion et le suivi de la production en temps réel. Et si ce logiciel est la solution la plus avancée, il a indiqué que Tornos proposait aussi des solutions de raccordement pour de plus anciennes



La prochaine édition du SIAMS se tiendra du 5 au 8 avril 2022 au Forum de l'Arc de Moutier, a annoncé hier son directeur Pierre-Yves Kohler. LDD

machines, avec un pack de connectivité.

Spécialisée dans l'usinage de pièces pour le médical, Tectri a franchi le pas et a désormais son parc de machines entièrement connecté. Comme l'a expliqué son représentant Jeremy Chapuis, cela permet non seulement d'optimiser la gestion de l'atelier, avec un contrôle de la production quasi instantané, mais cela facilite aussi le traçage de la production, indispensable dans les medtech.

## Quels outils pour soutenir l'innovation?

La région est riche en savoir-faire industriel, en recherche et développement, mais aussi en organisations de soutien à l'in-

novation. Les participants à cette journée en ligne ont eu l'occasion de découvrir différents outils à leur disposition. A l'instar d'Arcm, association basée à Saint-Imier, dont le but est de mettre en relation et de fédérer les fabricants, sous-traitants et utilisateurs des moyens de production microtechniques de l'Arc jurassien autour de projets collaboratifs, a expliqué Bernat Palou. «L'objectif est de faciliter le transfert de technologie et de favoriser le développement des savoir-faire».

Product manager d'e-moutier, Anne Hirtzlin a, quant à elle, présenté cet incubateur créé dans la cité prévôtoise en 2017 sous l'impulsion de Tornos. Cette association privée est un

accélérateur de solutions industrielles dont l'objectif est notamment de soutenir les inventeurs et de stimuler l'écosystème en développant des projets collaboratifs.

Il y a aussi Micronarc, outil de promotion dans le domaine des microtechnologies pour les cantons romands et celui de Berne, qui s'est donné pour mission de soutenir la compétitivité des entreprises.

Quant au SIPBB (Swiss Innovation Park Biel-Bienne), cette organisation suisse privée soutient en priorité des activités de recherche appliquée et de développement liées à l'industrie. Actuellement, ses ingénieurs travaillent sur une dizaine de projets, notamment dans le domaine de l'intelli-

gence artificielle.

Autre acteur de poids dans le domaine des microtechnologies, le CSEM est un centre de compétence de pointe au service des entreprises et de l'innovation, a expliqué Beatiz Tur. Sa mission est de promouvoir le développement des microtechnologies et leur transfert aux entreprises suisses pour renforcer leur compétitivité.

Pour sa part, Joëlle Tosetti a expliqué que NTN Innovation Booster constituait un écosystème, avec une approche collaborative, destiné à soutenir les entreprises actives dans le domaine de la microtechnique et qui sont prêtes à développer des projets de manière interdisciplinaire.

## Le canton maintient une pratique qui a fait ses preuves

**COVID-19** L'aide aux cas de rigueur est renforcée pour les grandes entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions.

Le Conseil exécutif a arrêté la procédure applicable au calcul de l'aide aux cas de rigueur destinée aux grandes entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à cinq millions de francs. Il maintient l'aide basée sur les coûts fixes effectifs, un dispositif qui a fait ses preuves.

L'adaptation de l'ordonnance fédérale Covid-19 cas de ri-

gueur du 31 mars 2021 renforce l'aide aux cas de rigueur pour les grandes entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à cinq millions de francs.

## Contributions à fonds perdu

Celles-ci peuvent désormais demander un soutien à hauteur de cinq millions de francs ou, à certaines condi-

tions supplémentaires, à hauteur de dix millions de francs. Ces contributions (à fonds perdu) sont financées intégralement par la Confédération, tandis que le canton assume les coûts de mise en œuvre.

Le canton de Berne est tenu de transposer les nouvelles dispositions fédérales dans la législation cantonale. Il a donc adapté l'ordonnance

cantonale concernant les mesures destinées aux entreprises pour les cas de rigueur en lien avec l'épidémie de Covid-19. Cette nouvelle version sera mise en vigueur le 6 mai 2021.

Le Conseil exécutif a également modifié la réglementation applicable aux entreprises créées entre le 1er mars et le 30 septembre 2020, qui peuvent maintenant elles aussi déposer une demande.

## Coûts fixes effectifs déterminants

La solution fédérale ne prévoit pas de procédure nationale unique pour calculer l'aide aux grandes entreprises. Elle distingue trois catégories d'entreprises pour fixer la part des coûts fixes forfaitaires par rapport au

chiffre d'affaires, mais ces pourcentages peuvent être abaissés par les cantons afin d'éviter une surindemnisation.

Lors de la procédure de consultation, le Conseil exécutif s'était dit défavorable à ce dispositif. Il craint que, avec trois catégories de coûts fixes forfaitaires seulement, l'aide accordée soit trop élevée ou trop basse pour de nombreuses entreprises.

Le Conseil exécutif a examiné différentes options de mise en œuvre et décidé de maintenir la procédure cantonale actuelle pour calculer le montant des contributions aux grandes entreprises. Les coûts fixes effectifs des entreprises restent donc déterminants. Les parts de coûts fixes forfaitaires fixées par la Con-

fédération tiennent lieu de plafonds: si le montant calculé dépasse celui obtenu en appliquant le pourcentage fixé dans l'ordonnance fédérale, il est alors diminué. Cette solution repose autant que possible sur la pratique en vigueur jusqu'à présent.

## Entreprises indemnisées au plus juste

Avec cette méthode de calcul, les entreprises du canton sont toutes soutenues sur la même base, sans distorsion de concurrence, et elles sont indemnisées au plus juste. Le Conseil exécutif souligne cependant que des distorsions de concurrence apparaîtront entre les cantons puisqu'ils appliquent des procédures de calcul différentes. CBE